Image not found or type unknown

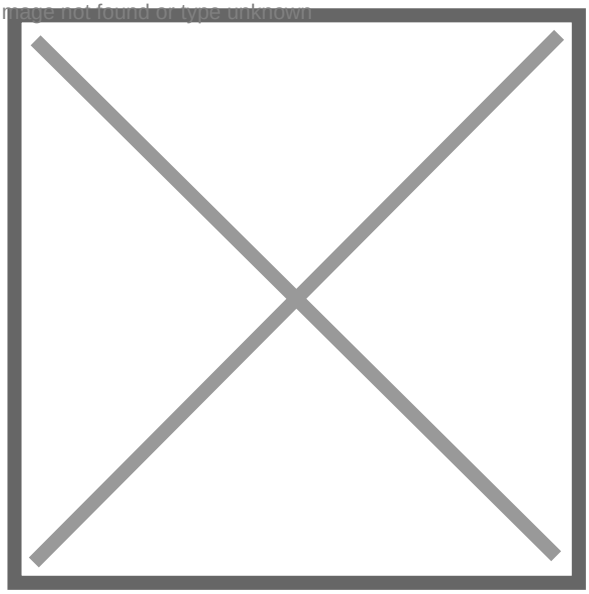

Propos diffamatoires de la part d'un ancien employeur

Par **123ABC**, le **27/08/2008** à **11:34**

Bonjour à tous.

J'ai quitté mon ancien employeur il y a quelques mois et j'ai une clause de non-concurrence pendant un an, que je respecte.

Or, mon ancien employeur, ainsi que son bras droit, colportent des propos diffamatoires à mon égard auprès de mes anciens clients, et ce, très régulièrement. Ils parlent d'un "escroc", d'un "traître", en me nommant, on même été jusqu'à dire que j'avais "volé des fichiers pour les revendre !!!!"...

Je dois ajouter que j'exerce un autre métier pendant 12 mois et prendrai la tête d'une agence concurrente dans la même ville, dès le délai d'expiration de ma clause passé. Ils l'ont appris, et la peur de la concurrence, probablement, les fait agir ainsi.

J'ai été patient jusque là, prenant mon mal en patience et me disant qu'ils cesseraient. Ce n'est pas le cas.

Dans quelle mesure ne peut-on pas considérer que ces personnes nuisent à mon image et à ma réputation ? (Ces propos sont tenus au sein de l'agence, mais également à l'extérieur, je précise.)

Ces propos visent à affaiblir ma crédibilité et à nuire à ma prochaine fonction. Est-ce "de bonne guerre", entre concurrents, ou dépassent-ils certaines bornes ???

Puis-je attaquer, s'ils continuent, que dois-je faire pour qu'ils cessent ???

Merci beaucoup.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés